



Facture de régularisation Gaz élevée

Par Frenchie

Bonjour,

Fin septembre 2022 j'ai souscrit un contrat Gaz chez Total Energie.
Ils m'ont proposée une Offre Verte Fixe à 18 euros par mois ??
Mon mari étant décédé fin août 2022, c'était la première fois que je souscrivais à un contrat d'énergie.

Les 4 premiers mois mes mensualités ont bien été de 18 euros par mois. Puis elles sont passées à 68 euros par mois de février à avril 2022. Comme j'entendais que le prix du gaz allait augmenter, je me suis dit que c'était normal. Puis de mai à fin septembre 2023, lorsque ma consommation de Gaz était au plus bas de l'année, c'est à dire autour de 200 Kwh par mois, mes mensualités sont passées à 100 euros par mois. Je me suis dit que ça n'était pas très cohérent. J'ai commencé à m'inquiéter et j'ai appelé Total Energie plusieurs fois pour leur demander des explications. A chaque fois on me répondait que je dépassais ma consommation, je ne comprenais pas trop ce qu'ils voulaient dire. A ma grande surprise en septembre dernier, donc 11 mois après la date de ma souscription, je reçois une facture de régularisation de 800 euros. Je ne m'attendais pas du tout à recevoir une facture d'un tel montant, surtout que Total Energie avait déjà considérablement augmenter mes mensualités au fil des mois. Ce qui pour moi correspondait déjà à des régularisations.

J'ai envoyé des mails au service client de Total Energie qui me répondait à chaque fois qu'ils avaient sous-estimé ma consommation.

Je pense qu'ils devaient quand même savoir dès le départ qu'avec un appartement de 82 m2, l'offre de départ à 18 euros par mois n'était pas du tout réaliste.

J'ai donc eu l'impression d'avoir été trompée par une Offre de départ qui ne correspondait pas du tout à une possible consommation réelle.

J'ai repris mon contrat pour vérifier le prix du Kwh et j'ai réalisé que le prix était plus cher que chez tous les autres fournisseurs.

Ma consommation de gaz pour les 11 mois a été de 6970 Kwh. En faisant des comparaisons chez d'autres fournisseurs comme EDF, ma facture annuelle de Gaz n'aurait pas dépassé 1000 euros pour une année. Chez Total Energie, si j'ajoute les 800 euros de régularisation au 758 euros que j'ai déjà réglé pour les 11 mois, ma facture va être de 1558 euros pour une année.

Aussi, le montant de ma régularisation est égal au total de mes 11 mensualités déjà réglées.

Je souhaiterais savoir si je peux contester le montant élevé de cette régularisation. J'ai vraiment l'impression d'avoir été induite en erreur avec cette offre de départ à 18 euros par mois.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Nathalie

Par Violet

Bonjour Frenchie,

En ouvrant le lien suivant, je pense que vous aurez réponse à votre interrogation :

<https://www.gazdebordeaux.fr/page/faq?question=sont-droits-vis-vis-mon-fournisseur-energie-que-faire-cas-litige>

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une offre "fixe" détermine le prix de vente du KWH unitaire.

Les 18 euros étaient une provision apparemment sous-évaluée.

Aviez-vous comparé à vos factures antérieures ?

Sur quelles informations le fournisseur s'est-il appuyé pour calculer ? Il pourra toujours argumenter que vous avez donné des infos incomplètes....

Ensuite la provision a été réévaluée, mais de manière insuffisante à nouveau.

En fin d'année, il vous a été facturé la consommation réelle selon relevé.

A priori il n'y a pas d'anomalie, mais il faut bien relire le contrat et la facture.

L'estimation de départ était-elle basée sur des factures antérieures ? Savez vous combien vous consommez annuellement ?

Les pratiques commerciales des fournisseurs font que si vous souscrivez à une offre "fixe", le prix unitaire inclut une estimation du risque d'augmentation sur la période. Ils se rattrapent aussi sur le prix de l'abonnement qui varie parfois bien plus vite que pour les offres régulées ou de marché.

Consultez le site du médiateur de l'énergie pour déclarer un litige

[url=https://www.sollen.fr/]https://www.sollen.fr/[/url]

et/ou trouver un fournisseur plus avantageux.

[url=https://www.energie-info.fr/]http://https://www.energie-info.fr/[/url]

Par Frenchie

Je vous remercie pour votre réponse.

Par Moidu60

Bonjour,

Avec plus de 6970kw/h chez les autres fournisseurs aucune chance d'être à 1000euros comme vous le prétendez, vous seriez chez Engie à + de 4000euros je pense.

Il y a peut être un problème de plage d'abonnement?

Si vous avez une plage d'abonnement basse et que vous avez consommé pour plus de 6970kw/h, cela vous classe en plage de consommation B1 de 6600 à 30 000.

Chez Engie l'abonnement B1 doit être à 250euros mensuel.

Ceux qui consomment moins de 4000kw/h sont en B0 à 104euros je crois.

Donc vu votre conso, chez Engie rien qu'en abonnement vous seriez déjà à 2500euros + la conso on doit dépasser les 4000euros.

Donc le montant que vous annoncez chez Total même si ça paraît élevé, c'est possible malheureusement.

La prochaine sans vouloir vous inquiéter risque d'être bien plus élevé si vous gardez la même consommation.